



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 5 juillet 2023 - Palais d'État Iavoloha

Ce mercredi 5 juillet 2023 s'est tenu au Palais d'Etat d'Iavoloha, le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, et a vu la participation du Premier Ministre ainsi que des Ministres membres du Gouvernement.

I- COMMUNICATION VERBALE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation de Madagascar à la 43ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union Africaine (UA), les 13 et 14 juillet 2023 à Nairobi, Kenya. Les ministres des affaires étrangères et les ministres des finances de tous les pays membres participeront à l'assemblée, qui comprendra l'examen du budget de l'Union africaine, l'élection des membres chargés de gérer les différentes structures au sein de l'Union africaine, et l'endossement des candidatures pour représenter l'Union africaine dans les organisations internationales telles que le Comité des Nations Unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille et le Comité des Nations Unies contre la torture.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil des Ministres a approuvé la demande d'autorisation en vue d'utiliser des crédits du ministère pour l'acquisition des lits et matelas aux fins d'opérationnalisation des nouvelles prisons. Il s'agit :

- des maisons de force : Toamasina et Ihosy
- des maisons centrales : Belo Tsiribihina, Amboasary Atsimo, Ambositra, Antananarivo Avaradrano.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Afin de concrétiser la promesse faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres a approuvé le lancement des travaux de construction de l'Université de Maroantsetra (campus universitaire). Ceci comprend :

- Le premier grand bâtiment comprenant des salles de classe, de grandes salles de réunion, des salles informatiques, des installations médicales, des salles pour les enseignants et divers bureaux.
- "Amphithéâtre",
- Un deuxième bâtiment principal qui abritera une bibliothèque, un laboratoire, une salle de soutenance, ...
- Cafétéria

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé le réajustement du budget au sein du ministère de la santé publique, de sorte qu'une partie de celui-ci sera affectée à l'achat de médicaments et de contraceptifs à distribuer aux hôpitaux publics pour l'exercice 2023. 3 496 701 femmes et mères qui utilisent déjà le contrôle des naissances bénéficieront de ces contraceptifs et médicaments, et 1 700 000 nouveaux bénéficiaires seront ajoutés dans toute l'île. Il est à noter que ce programme de contraception est une collaboration entre Madagascar et l'UNFPA.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue de l'atelier de consultation publique relative à l'exportation bovine, dans la perspective de la mise en place de BOVIMA, financé par la Banque mondiale. La consultation se tiendra à Ambovombe, région d'Androy et à Tolagnaro, région d'Anosy.

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE BLEUE

Le Conseil des Ministres a approuvé l'établissement des protocoles d'accord de pêche pour les navires industriels malagasy. Cela concerne quatre (04) demandes de trois (03) sociétés qui utilisent en tout 28 navires de pêche. La mise en service de ces navires permettra de capturer ainsi une prévision de 3 769 tonnes de produits. Elle générera une redevance prévisionnelle annuelle de 1 809 700 000 Ariary et pourvoira environ 261 emplois à bord pour les marins. La pêche industrielle à Madagascar concerne les navires dont la puissance du moteur est supérieure à 50 CV. Pour éviter les conflits avec les petits pêcheurs et les navires artisanaux, leur zone de pêche est plus éloignée, au-delà de 8 milles marins sur la côte Ouest et au-delà de 02 milles marins sur la côte Est

Le Conseil des Ministres a approuvé l'établissement des protocoles d'accord de pêche de type artisanal. Ces protocoles concernent vingt-neuf (29) navires de pêche artisanaux et un (01) navire d'appui. La prévision de redevance y afférente est estimée à 1 829 900 000 Ariary, avec une prévision de capture de 4 059,5 tonnes

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a approuvé la résiliation du Contrat d'Autorisation pour la construction et l'exploitation d'installation de Production et de Distribution d'énergie électrique dans le Fokontany de Joffre Ville Centre, Tanambao, Antsakoamasina et Morafeno de la Commune Rurale de Joffre Ville, District d'Antsiranana II, Région Diana. Pour rappel, le 11 juillet 2016, le Ministère de l'Energie a signé cette convention avec la société Mad'Eole SARL, alimentant ainsi en électricité les villes cités ci-dessus. Le ministère a reçu de fréquentes plaintes concernant le fonctionnement de l'entreprise et des visites sur le terrain des représentants du ministère, de l'Agence de développement de l'électricité rurale (ADER) et de l'Office de planification de l'électricité de l'ORE ont examiné les faits. Il a été constaté que la production et la distribution d'électricité par l'entreprise étaient complètement arrêtées. L'entreprise a reçu un avertissement de mise en demeure le 26 avril 2023 et s'est vu accorder 20 jours pour rétablir l'alimentation électrique de la population locale. Ceci est conforme aux dispositions de l'accord entre les deux parties, à l'article 16 paragraphe 4 et 21. Malgré l'avertissement, il n'y a pas eu de changement de situation de la part de la société Mad'Eole SARL. Le contrat doit donc être résilié. Étant donné que ces villes ne sont pas éloignées du réseau JIRAMA, l'alimentation électrique locale sera raccordée au réseau JIRAMA.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Afin de préparer et accueillir au mieux les Jeux des Iles de l'Océan Indien qui se tiendront à Madagascar, le Conseil des Ministres a approuvé la prise en charge par l'Etat malagasy des taxes et droits de douane à l'importation, concernant les équipements sportifs à utiliser pour les jeux des îles. Il a également été approuvé d'autoriser le Comité national des Jeux (COJI), à pouvoir prendre des mesures particulières concernant le marché public dans le travail qui doit être fait dans la préparation et l'accueil des Jeux qui, conformément au manuel de procédure agréé par l'Autorité de Régulation du Marché Public du Travail (ARMP), en tant qu'organe diplomatique représentant le Comité International des Jeux d'Ile (CIJ).

**SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT
AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE + MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**

Afin d'assurer l'entretien aux normes du stade Barea, le Conseil des Ministres a approuvé la création d'une société publique spéciale pour assurer la gestion dudit Stade. Il s'agira d'une société anonyme à participation publique dénommée « SOCIETE DE PATRIMOINE KIANJA BAREA SA », dont 75% des actions seront détenues par l'Etat malagasy et 25% % appartiennent à la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) propriétaire du terrain. Jusqu'à présent, le Secrétariat d'Etat en charge de la nouvelle ville s'occupe de la gestion du stade BAREA, mais après la constitution de la société « SOCIETE DE PATRIMOINE KIANJA BAREA SA » il se verra confier les travaux de terrassement, de protection, d'entretien, d'équipement et de gestion de cette immense infrastructure, pour le compte du l'Etat malagasy.

II- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret déclarant l'Utilité Publique les travaux de construction et d'Aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière de Lokoho dans la Commune rurale de Belaoko Lokoho, District Andapa ; des lignes de Distribution dans les Communes rurales de Belaoko Lokoho, Ambohimanga 1, Andrakata, Ankiakabe, Ambodidivaina, Tanandava, Belaoko Marovato, Matsohely, Andranomena, Ambodiangezoka, Marovato, Andasibe Kobahina, Ambalamanasy, Betsakotsak Andranotsara et Bealampona, District d'Andapa et les Communes rurales de Maroambihy, Ambodiampana Lokoho, Ambodivoara et Ambohimalaza, District de Sambava, Région Sava, Province Antsiranana et portant acquisition par voie amiable ou par expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles de terrain et/ou immeubles touchées par ces travaux.

Le Conseil des Ministres a adopté le décret déclarant l'Utilité Publique les travaux d'Aménagement hydroélectrique sur la rivière d'Ampanobe dans la Commune rurale d'Ampanefena, les travaux de construction des centrales solaires dans le Fokontany d'Antohomaro Commune rurale de Tsarabaria, dans les Fokontany d'Antsahamanara Commune rurale d'Ambodisamabalahy, dans les Fokontany Antanamiketrika, Antsarakiaka et Andampilava Commune rurale d'Antsirabe Nord ; et les travaux de construction des lignes de Distribution dans les Communes rurales de Tsarabia, Ambodisamabalahy, Ampanefena et Antsirabe Nord, District de Vohémar, Région Sava, Province Antsiranana et portant acquisition par voie amiable ou par expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles de terrain et/ou immeubles touchées par ces travaux.

SECRETARIAT D'ETAT EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE + MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SERVICES FONCIERS

Afin de réaliser le Velirano du Président de la République concernant un logement décent pour tous, le Conseil des Ministres a adopté le décret fixant les régimes juridiques de réserves foncières pour l'habitat, les nouvelles villes et les nouveaux pôles. Les terrains publics qui ont été acquis par le Secrétariat d'Etat chargé des nouvelles villes et des implantations auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des services fonciers sont concernés par ces régimes juridiques.

III- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Adoption du décret portant nomination de **M. AUGUSTE Rakotofiringa Jean Marc**, Responsable de l'Unité de Partenariat Public-Privé (UPPP).

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Adoption du décret portant nomination de **M. RAZAFIMAHATRATRA Arnaud Fidzérald**, Directeur Régional de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène dans la Région Atsimo Andrefana.

MINISTERE DES MINES ET DES RESSOURCES STRATEGIQUES

Adoption du décret abrogeant le décret n°2019-424 du 20 mars 2019 et portant nomination de **M. RANDRIANARIMBOLA Jocelyn**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques.

Fait ce 5 juillet 2023

La Porte-Parole du Gouvernement,
Ministre de la Culture et de la Communication
Lalâtiana RAKOTONDRAZAFY

La Porte-Parole du Président de la République,
Directeur de la Communication et des Relations Publiques - Présidence de la République
Lova Hasinirina RANOROMARO